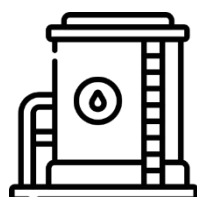
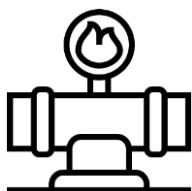
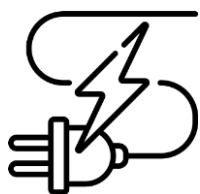


Coûts des facteurs en Tunisie 2025



PREAMBULE

Le présent document vise à fournir une idée générale sur certains coûts des facteurs en Tunisie. Élaboré périodiquement par l'équipe FIPA-Tunisia, « *Invest in Tunisia Agency* », il a pour principal objectif d'informer sur différents coûts basiques nécessaires à la création d'une entreprise.

Il est essentiel de noter que les données qui y sont présentées constituent un ordre de grandeur et peuvent être assujetties à des modifications.

Une première partie est dédiée à la présentation de certains coûts exercés en date de **janvier 2025** avec une nouvelle partie dédiée aux tarifs des énergies renouvelables tandis que la seconde partie offre un comparatif de la Tunisie avec un échantillon de pays en termes de coûts de production dont les chiffres sont issus d'une base de données internationale, *fDi Benchmark*[®], propriété du *Financial Times*[®].


EMPLOI

1. Salaire minimum

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (**SMIG**) et le salaire minimum agricole garanti (**SMAG**) sont institués par le décret n° 73-247 du 26 mai 1973.

Le salaire concerne les travailleurs des deux sexes âgés de 18 ans au moins.

L'indemnité de transport est fixée, pour les salariés payés au SMIG dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail, à 36.112 TND par mois telle qu'instituée par décret n° 82-503 du 16 mars 1982 et complétée par le décret gouvernemental n° 2015-1764 paru dans le JORT N°91 du 09 novembre 2015.

SMIG

REGIME	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
40 HEURES	448.238 TND	2.586 TND
48 HEURES	528.320 TND	2.540 TND

Source : Décret n°2024-419 du 9 juillet 2024

SMAG

REGIME	SALAIRE JOURNALIER
Taux (commun)	20.320 TND
Ouvriers spécialisés	20.996 TND Une prime de technicité de 1 084 millimes est incluse
Ouvriers qualifiés	22.838 TND Une prime de technicité de 2 038 millimes est incluse

Source : Décret n°2024-420 du 9 juillet 2024

2. Majoration des salaires

Dans les activités non agricoles soumises au code du travail et non régies par des conventions collectives sectorielles ou par des statuts particuliers d'entreprises publiques, les salaires de base des travailleurs sont majorés comme suit :

CATEGORIES D'AGENTS	REGIME DE TRAVAIL DE 48H / SEMAINE		REGIME DE TRAVAIL DE 40H / SEMAINE	
	Majoration horaire	Majoration mensuelle	Majoration horaire	Majoration mensuelle
Agents d'exécution à l'exclusion des salariés payés au SMIG	0.166 à 0.213 TND	44.304 TND	0.166 à 0.213 TND	36.919 TND
Agents de maîtrise	0.244 TND	50.752 TND	0.244 TND	42.293 TND
Cadres	0.319 TND	66.352 TND	0.319 TND	55.292 TND

Source : Décret gouvernemental n°2023-161 du 17 février 2023

3. Rémunération des heures supplémentaires

Les heures de travail effectuées au-delà de la durée hebdomadaire normale sont considérées comme heures supplémentaires.

Ces heures sont rémunérées par référence au salaire de base horaire majoré selon les taux suivants et selon le secteur d'activités :

■ Secteur agricole

Les heures de travail effectuées au-delà de la durée journalière 25 %

■ Secteur non agricole

Régimes de travail à temps partiel 50 %

Régimes de travail à plein temps de 48h par semaine 75 %

Régimes de travail à plein temps inférieurs à 48h par semaine : ≤ 48h par semaine 25 %

Régimes de travail à plein temps supérieurs à 48h par semaine : au-delà de 48h par semaine 50 %

Source : Article 90 (nouveau) du Code du Travail modifié par l'article 1^{er} de la loi n° 96-62 du 15 Juillet 1996


ELECTRICITE

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ([STEG](#)) est une société tunisienne de droit public à caractère non administratif. Créée en 1962, elle a pour mission la production et la distribution de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire tunisien.

1. Caractéristiques

Fréquence du courant alternatif	50 Hz
Basse tension	220 / 380 V (± 10%)
Moyenne tension (2^{nde} catégorie)	30 kV (± 7%) généralement (10 kV et 17 kV dans certaines régions)

Source : STEG au 1^{er} janvier 2025

2. Tarifs de l'électricité (Hors Taxes)⁽¹⁾

NIVEAU DE TENSION HAUTE TENSION					
Tarifs	Redevance de puissance⁽¹⁾ (Mill/kW/mois)	Prix de l'énergie⁽¹⁾⁽²⁾ (millimes/kWh)			
		Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
Quatre postes horaires	10 000	238	364	332	179
Secours	5 200	260	395	358	187

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

ABREVIATIONS

Mill : millimes tunisiens
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
kW : kilo Watt
kWh : kilo Watt heure

- (1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée est à appliquer aux taux de :
- 19% sur toutes les redevances et sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages autres que l'irrigation
 - 7% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation
- (2) A majorer de :
- La contribution au profit des collectivités locales : 5 mill/kWh
 - La taxe au profit du Fonds de Transition Energétique (FTE) : 1 mill/kWh

NIVEAU DE TENSION MOYENNE TENSION					
Tarifs	Redevance de puissance ⁽¹⁾ (mill/kW/mois)	Prix de l'énergie (millimes/kWh) ⁽¹⁾⁽²⁾			
		Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
Uniforme	5 000 ⁽³⁾	291			
Postes horaires	11 000	290	417	377	222
Pompage pour irrigation ⁽⁴⁾	-	374	N/A	Effacement	301
Irrigation agricole	-	283	Effacement	339 ⁽⁵⁾	217
Secours	6 000	330	462	421	256

Source : STEG au 1^{er} octobre 2022

ABREVIATIONS

- Mill** : millimes tunisiens
N/A : Non applicable
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
kW : kilo Watt
kWh : kilo Watt heure
kVA : kilo Volt Ampère

- (1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée est à appliquer aux taux de :
 ■ 19% sur toutes les redevances et sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages autres que l'irrigation
 ■ 7% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation
- (2) A majorer de la surtaxe municipale : 5 mill/kWh
- (3) (mill/kVA – mois)
- (4) Ce tarif n'est plus accordé
- (5) Effacement unique en « pointe soir » en hiver (Septembre à Mai). Tout kWh consommé pendant le poste « Pointe soir » en été est facturé à 339 millimes

NIVEAU DE TENSION BASSE TENSION « GENERALE »							
Tarifs	Secteur	Redevance de puissance ⁽¹⁾ (Mill/kVA/mois)	Prix d'énergie pour chaque tranche de consommation mensuelle (Mill/kWh) ^{(1) (2)}				
			1 - 50	51-100	101-200	201-300	301-500
Tranche économique (1 et 2 kVA et C°≤100 kWh/mois)	Résidentiel ⁽³⁾	700	62				
	Résidentiel ⁽⁴⁾		96				
	Non Résidentiel ⁽⁵⁾		104				
Tranche économique (1 et 2 kVA & C°> 100 kWh/mois)	Résidentiel ⁽⁶⁾	700	176				
	Non Résidentiel ⁽⁶⁾		195				
	Résidentiel ⁽⁷⁾		218				
	Non Résidentiel ⁽⁷⁾		240				
	Résidentiel ⁽⁸⁾		341				
	Non Résidentiel ⁽⁸⁾		333				
Tranche normale (> 2 kVA)	Résidentiel ⁽⁹⁾		414				
	Non Résidentiel ⁽⁹⁾		391				

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

NIVEAU DE TENSION BASSE TENSION "SPECIAUX"						
Tarifs	Redevance ⁽¹⁾		Prix de l'énergie ⁽¹⁾⁽²⁾ (Mill/kWh)			
	D'abonnement (Mill/Ab/mois)	De puissance (Mill/kVA/mois)	Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
Eclairage public	-	900	261			
Chauffe-eau ⁽¹⁰⁾	500	-	341	Effacement ⁽¹¹⁾	Effacement ⁽¹¹⁾	341
Chauffage et climatisation ⁽¹⁰⁾	-	700	414			
Irrigation	Uniforme ⁽¹⁰⁾	300	184			
	Trois postes horaires	1 000	-	140	NA	391

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

ABREVIATIONS

Mill : millimes tunisiens - **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée - **NA** : Non Applicable - **Ab** : Abonnement **kW** : kilo Watt - **kWh** : kilo Watt heure - **kVA** : kilo Volt Ampère - **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée

(1) La TVA est à appliquer aux taux de :

- 19 % sur toutes les redevances et sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages autres que résidentiel et irrigation
- 13 % sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage résidentiel
- 7 % sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation.

(2) A majorer de :

- La surtaxe municipale : 5 mill/kWh
- La taxe au profit du Fonds de transition énergétique (FTE) : 5 mill/kWh sauf pour les clients de la Basse Tension (tranche économique) dont la consommation ne dépasse pas 100 kWh/mois

(3) Si la consommation ne dépasse pas 50 kWh/mois pour le secteur résidentiel

(4) Si la consommation est comprise entre 51 et 100 kWh/mois pour le secteur résidentiel

(5) Si la consommation ne dépasse pas 100 kWh/mois pour le secteur non résidentiel

(6) Si la consommation est comprise 101 et 200 kWh/mois

(7) Si la consommation est comprise 201 et 300 kWh/mois

(8) Si la consommation est comprise 301 et 500 kWh/mois

(9) Si la consommation dépasse 500 kWh/mois

(10) Ce tarif n'est plus accordé

(11) Effacement en "pointe matin été" durant les mois d'été (Juin à Août) et en "pointe soir" durant les mois d'hiver (Septembre à Mai). Tout kWh consommé pendant le poste "pointe soir" en été (Juin à Août) est facturé à 341 millimes

ENERGIES RENOUVELABLES

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ([STEG](#)) ne lésine pas sur les efforts afin d'intégrer de manière optimale les énergies renouvelables dans son réseau.

1. Cogénération économe en énergie

Postes horaires	Prix d'achat de l'excédent (Mill/kWh)	Prix de transport (Mill/kWh)
Jour	$2.401 \times P_g + 16$	7
Pointe matin été	$3.110 \times P_g + 100$	
Pointe soir	$3.039 \times P_g + 38$	
Nuit	$2.179 \times P_g$	

Source : Décision du Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines en date du 2 juin 2014

Mill : millimes tunisiens - **kWh** : kilo Watt heure - **Pg** : Prix d'énergie de vente contractuel du gaz commercial, en millimes/thermie, fourni au Cogénérateur et calculé pour l'installation

2. Energies renouvelables

Pour les projets approuvés avant le 12 décembre 2023

Postes horaires	Prix d'achat de l'excédent (Mill/kWh)	Prix de transport (Mill/kWh)
Jour	115	7
Pointe matin été	182	
Pointe soir	168	
Nuit	87	

Sources : Décision du Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines en date du 2 juin 2014 & Décision de la Cheffe de Cabinet du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie en date du 12 décembre 2023

Pour les projets approuvés à partir du 12 décembre 2023

Niveau de tension	Prix d'achat de l'excédent (Mill/kWh)	Prix de transport (Mill/kWh)	Prix de report (Mill/kWh)
Haute tension / Haute tension	80	25	43
Moyenne tension / Moyenne tension		39	
Haute tension / Moyenne tension		54	
ou Moyenne tension / Haute tension			

Source : Décision de la Cheffe de Cabinet du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie en date du 12 décembre 2023

Mill : millimes tunisiens - **kWh** : kilo Watt heure

3. Autres types d'autoproduction

Concerne l'achat par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz de l'excédent de l'énergie électrique produite dans le cadre de l'autoproduction y compris les concessions de production d'électricité à partir du gaz issu des concessions d'exploitation d'hydrocarbures à l'exception de la cogénération économe en énergie et les énergies renouvelables.

Postes horaires	Prix d'achat de l'excédent (Mill/kWh)
Jour	115
Pointe matin été	182
Pointe soir	168
Nuit	87

Source : Décision du Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines en date du 2 juin 2014

Mill : millimes tunisiens - **kWh** : kilo Watt heure

GAZ NATUREL

- Un tarif Basse Pression de niveau 1 (BP1) est destiné aux clients domestiques et *petits* tertiaires et industriels consommant de la basse pression.
- Un tarif Basse Pression de niveau 2 (BP2) est destiné aux gros clients tertiaires et industriels consommant de la basse pression.
- L'abonnement « moyenne tension » est un abonnement souscrit pour une alimentation électrique à partir du réseau moyenne tension, transformée en basse tension par un poste de transformation propriété du client. Le poste de transformation est la propriété du client, il est exploité et entretenu par ses soins et à ses frais.

Basse pression		Secteur	Débit souscrit (thermie/h)	Redevances de débit ⁽¹⁾ (mill/th-h-mois)	Prix de l'énergie ^{(1) (2)}	
					mill/th	mill/m ³
BP1	C ≤ 300 th/mois 1 à 300 th/mois (1 à 30 m ³ /mois)	Résidentiel	50 et 100	15	24.3	231
		Non résidentiel			25.5	243
	300 < C ≤ 600 th/mois 1 à 600 th/mois (1 à 60 m ³ /mois)	Résidentiel	50 et 100	15	38.7	368
		Non résidentiel			39.9	380
	600 < C ≤ 1 500 th/mois 1 à 1 500 th/mois (1 à 150 m ³ /mois)	Résidentiel	50 et 100	15	58.5	556
		Non résidentiel			56.4	536
	C > 1 500 th/mois 1 à 1 501 th/mois et plus (1 à 151 m ³ /mois)	Résidentiel	50 et 100	15	86.7	824
		Non résidentiel			73.6	700
BP2		Résidentiel	160 à 8 000	40	80.2	762
		Non résidentiel			61.8	588

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

ABREVIATIONS

Th : thermie - **Mill** : millimes tunisiens - **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée

(1) La TVA est à appliquer au taux de 19% sur les redevances et les prix d'énergie (hors taxes)

(2) A majorer de la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique : 11.875 millimes/m³ sauf pour les clients de la Basse Pression dont la consommation ne dépasse pas 300 th/mois ou 30 m³/mois

Augmentation du Débit Souscrit : en cas d'augmentation du débit souscrit (avec ou sans changement de tarif), le coût de renforcement est calculé sur le débit supplémentaire.

Tarifs	Débit souscrit (Thermie/h)	Redevance ⁽¹⁾		Prix de l'énergie ^{(1) (2)} (Mill/th)	
		D'abonnement (DT/ab-mois)	De débit (Mill/th-h-mois)		
Moyenne pression	MP1	1 000 à 4 000	20	300	71.1
	MP2	6 000 à 30 000	20	450	70.5

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

ABREVIATIONS

h : heure
Ab : abonnement
Th : thermie
Mill : millimes Tunisiens

- (1) La TVA est à appliquer au taux de 19% sur les redevances et les prix d'énergie (hors taxes)
(2) A majorer de la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique : 1.25 millimes/thermie sauf pour les clients de la Basse Pression dont la consommation ne dépasse pas 300 th/mois ou 30 m³/mois

Augmentation du Débit Souscrit : en cas d'augmentation du débit souscrit (avec ou sans changement de tarif), le coût de renforcement est calculé sur le débit supplémentaire.

Tarifs	Débit souscrit (thermie/h)	Redevance ⁽¹⁾		Prix de l'énergie ^{(1) (2)} (mill/th)	
		D'abonnement (DT/ab-mois)	De débit (mill/th-h- mois)		
Haute pression	HP1	10 000 à 30 000	300	700	60.4
	HP2	≤2 000 Tep/ mois	300	700	67.1
		>2 000 Tep/ mois			81.3

Source : STEG au 1^{er} mai 2022

ABREVIATIONS

Tep : 10 000 thermies
Ab : abonnement
Th : thermie
Mill : millimes Tunisiens
DT : Dinar Tunisien

- (1) La TVA est à appliquer au taux de 19% sur les redevances et les prix d'énergie (hors taxes)
(2) A majorer de la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique : 1.25 millimes/thermie sauf pour les clients de la Basse Pression dont la consommation ne dépasse pas 300 th/mois ou 30 m³/mois

Augmentation du Débit Souscrit : en cas d'augmentation du débit souscrit (avec ou sans changement de tarif), le coût de renforcement est calculé sur le débit supplémentaire.



DERIVES PETROLIERS

La révision des prix de certains produits pétroliers intervient en exécution de l'arrêté des ministères de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie et celui du Commerce et du développement des exportations, du mois de novembre 2022, chargés de la fixation et du suivi des prix de vente des produits pétroliers finis importés et ceux raffinés localement.

Tarifs de vente en vigueur depuis le 24 novembre 2022.

PRODUIT	PRIX DE VENTE AU PUBLIC
Essence sans plomb super	2.525 TND / litre
Essence sans plomb premier	2.855 TND / litre
Gasoil ordinaire	1.985 TND / litre
Gasoil sans soufre	2.205 TND / litre
Gas-oil sans soufre super	2.550 TND / litre
Fuel-oil lourd n°2	1.030 TND / tonne
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	
GPL domestique	0.677 TND / litre
Charge de 13 kg	8.800 TND

Source : Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Énergie – Janvier 2025

TELECOMMUNICATIONS

L'Instance Nationale des Télécommunications ([INT](#)) est l'organisme qui gère les plans nationaux relatifs à la numérotation et à l'adressage, fixe les conditions et les modalités d'activation de la conservation des numéros, notamment les procédures d'introduction et d'utilisation de la portabilité des numéros et fixe les conditions et les procédures d'octroi des noms de domaines.

Le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique, propose, quant à lui, la politique générale en matière de technologies de l'information et de la communication et veille à sa mise en œuvre dans le but de consolider le rôle du secteur dans le développement économique et social.

Il est chargé de :

- Établir la stratégie nationale du secteur
- Établir les programmes et les procédures visant le développement et la consolidation du secteur des TIC.

1. Téléphonie

En Tunisie, le marché national des télécommunications compte 3 opérateurs : Tunisie Telecom, Ooredoo et Orange Tunisie ainsi qu'un opérateur mobile virtuel : Lycamobile.

Les tarifs minima de la téléphonie mobile en Tunisie varient entre 0,015 dinar et 0,090 dinar dépendamment de l'opérateur et de son offre, des périodes de l'année...

Pour plus d'informations, veuillez consulter les guides tarifaires complets dans les sites web de :

- Tunisie Télécom : www.tunisiatelecom.tn
- Ooredoo : www.ooredoo.tn
- Orange Tunisie : www.orange.tn
- Lycamobile Tunisie : www.lycamobile.tn

2. Fournisseurs de services Internet

L'Agence Tunisienne d'Internet ([ATI](#)) est le principal fournisseur d'accès à Internet public de Tunisie. Elle a pour mission de promouvoir Internet dans le pays et permet l'interconnexion des fournisseurs de services Internet (FSI) entre eux et à l'international, ainsi que le service de gestion des passerelles de messagerie internet pour les FSI, l'adressage IP en Tunisie, ainsi que la promotion du contenu à travers la promotion des noms de domaine nationaux.

Les dépôts de demandes d'accès à Internet se font auprès des agences commerciales des fournisseurs d'accès (FAI) ou auprès de leurs revendeurs.

En Tunisie, il existe 9 FAI publics et privés¹.

Les tarifs minima de l'Internet varient d'un FAI à un autre selon le débit demandé et l'offre promotionnelle proposée.

¹ Noms et adresses fournis en fin de document


EAU POTABLE

1. Tarifs de consommation en vigueur

L'organisme prestataire est la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE). Les dépôts de demandes se font auprès du bureau de la SONEDE du district dont relève le projet.

Usage industriel		Usage touristique (Hôtellerie)
Consommation trimestrielle	Prix en TND / m ³	Prix en TND / m ³
C ≤ 20 m ³	0.200	2.310
21 m ³ < C ≤ 40 m ³	0.740	
41 m ³ < C ≤ 70 m ³	1.040	
71 m ³ < C ≤ 100 m ³	1.490	
101 m ³ < C ≤ 150 m ³	1.770	
C > 150 m ³	2.310	

Source : JORT N° 33 du 1^{er} mars 2024

Bornes Fontaines (prix en TND / m³)	0.200
---	-------

Source : JORT N° 139 du 20 décembre 2022

2. Redevances fixes aux abonnements à l'eau potable

Diamètre du compteur (millimètre)	Redevance fixe (TND / trimestre)
≤ 15	5.050
20	9.370
30	17.310
40	31.800
60	80.800
80	80.800
100	130.000
150	338.700
> 150	Redevances fixes calculées proportionnellement au prix d'achat des compteurs en se référant aux redevances ci-dessus

Source : Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre des finances du 19 mai 2016 fixant les redevances fixes



ASSAINISSEMENT

L'organisme prestataire est l'Office National d'Assainissement (ONAS).

Les dépôts de demandes se font auprès des agences ONAS du district dont relève le projet.

Le tarif des redevances d'assainissement trimestrielles est le suivant :

Usage industriel	Tarifs (TND)	
	Variable	Fixe
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	1.579/ m ³	16.150
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le milieu naturel	1.142 / m ³	16.150
Industriel dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	1.579 + (Q *0.760)	16.150
Industriel et activité polluante non raccordé au réseau public d'assainissement	1.144 / m ³	16.150
Usage touristique		
Cas général	2.002	16.150

NB : Q est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

Source : Arrêté du Ministère des Finances et du Ministère de l'Environnement du 12 octobre 2022 relatif à la fixation des redevances d'assainissement.

Coûts de production et positionnement de la Tunisie⁽²⁾

1. Ressources humaines

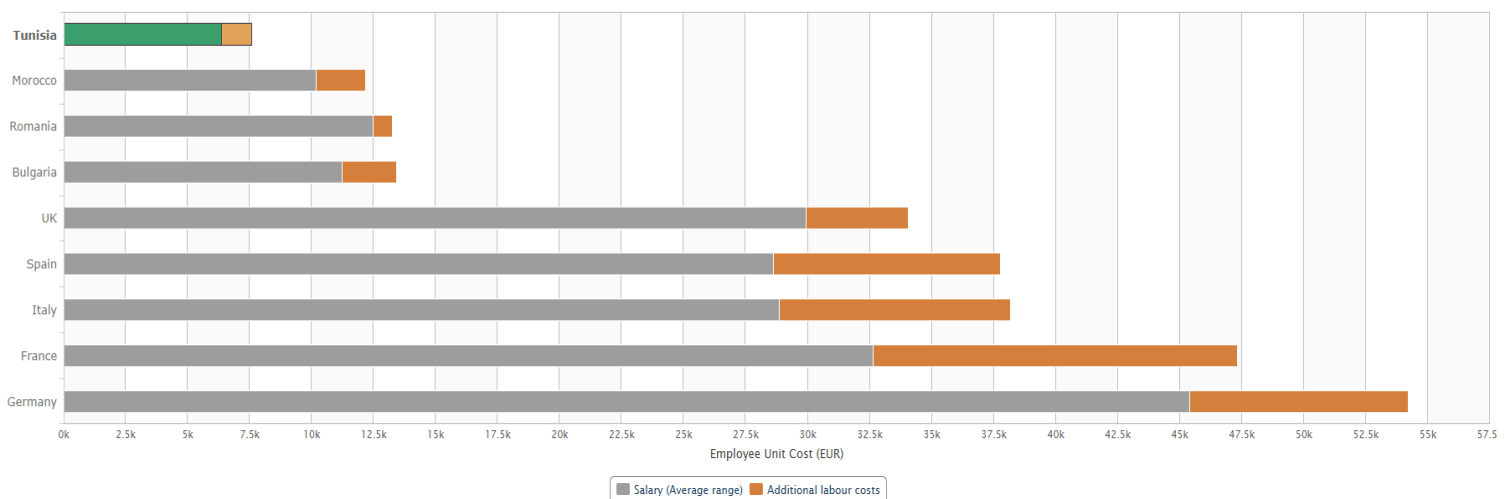
Analyste support informatique

L'analyste support informatique fournit un support de première ligne, s'occupe du service d'assistance et forme les utilisateurs. Il installe également les systèmes informatiques.

La Tunisie détient les coûts nets annuels les plus bas et qui sont de l'ordre de 7 586 €.

Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 74% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 28 662 € par an.

IT user support analyst – annual unit costs (Average range)
Source: fDi Benchmark from the Financial Times Ltd based on Towers Watson and national statistics (January 2025)



Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales ³ (€)
Tunisie	1	7 587	6 373	1 214
Maroc	2	12 163	10 179	1 984
Roumanie	3	13 256	12 476	780
Bulgarie	4	13 409	11 210	2 199
UK	5	34 061	29 931	4 130
Espagne	6	37 751	28 621	9 130
Italie	7	38 183	28 850	9 333
France	8	47 328	32 640	14 688
Allemagne	9	54 224	45 396	8 827

Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

² Les données des profils présentés dans cette rubrique sont tirées du fDi Benchmark[®] propriété de The Financial Times.

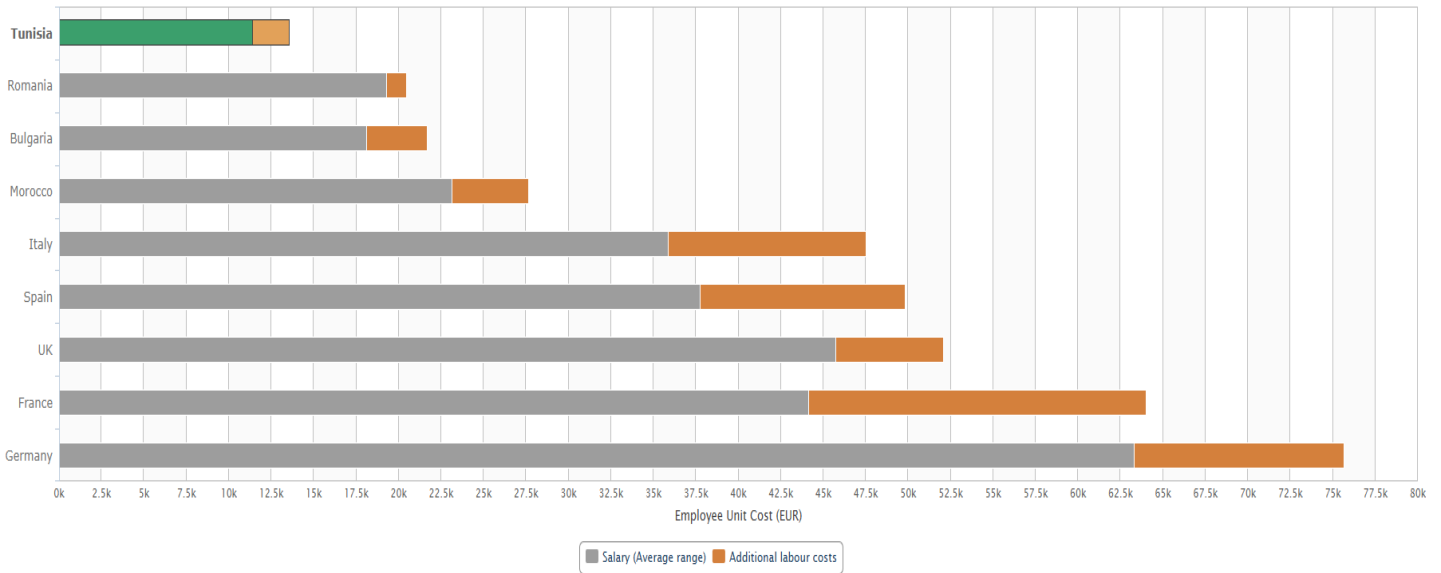
³ Les cotisations sociales (*additional labour costs*) présentées dans **cette rubrique** sont prises en charge par l'employeur. Leur minimum légal en Tunisie, conformément à la législation en vigueur, est de 16.57% du salaire brut.

Ingénieur électronique

L'ingénieur électronique conçoit, développe et teste des composants, dispositifs, systèmes ou équipements électroniques de tous genres. Il peut être spécialisé dans au moins un des domaines de l'ingénierie de contrôle, de l'instrumentation, du traitement du signal et/ou de l'ingénierie des télécommunications.

La Tunisie détient les plus bas coûts nets annuels de l'échantillon avec 13 552 €. Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 67% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 41 370 € par an.

Electronics Engineer - annual unit costs (Average range)
Source: fDi Benchmark from the Financial Times Ltd based on Towers Watson and national statistics (January 2025)



Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales (€)
Tunisie	1	13 552	11 384	2 169
Roumanie	2	20 476	19 272	1 204
Bulgarie	3	21 681	18 125	3 556
Maroc	4	27 625	23 119	4 506
Italie	5	47 494	35 885	11 609
Espagne	6	49 800	37 756	12 044
UK	7	52 050	45 738	6 312
France	8	64 024	44 155	19 870
Allemagne	9	75 635	63 322	12 313

Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

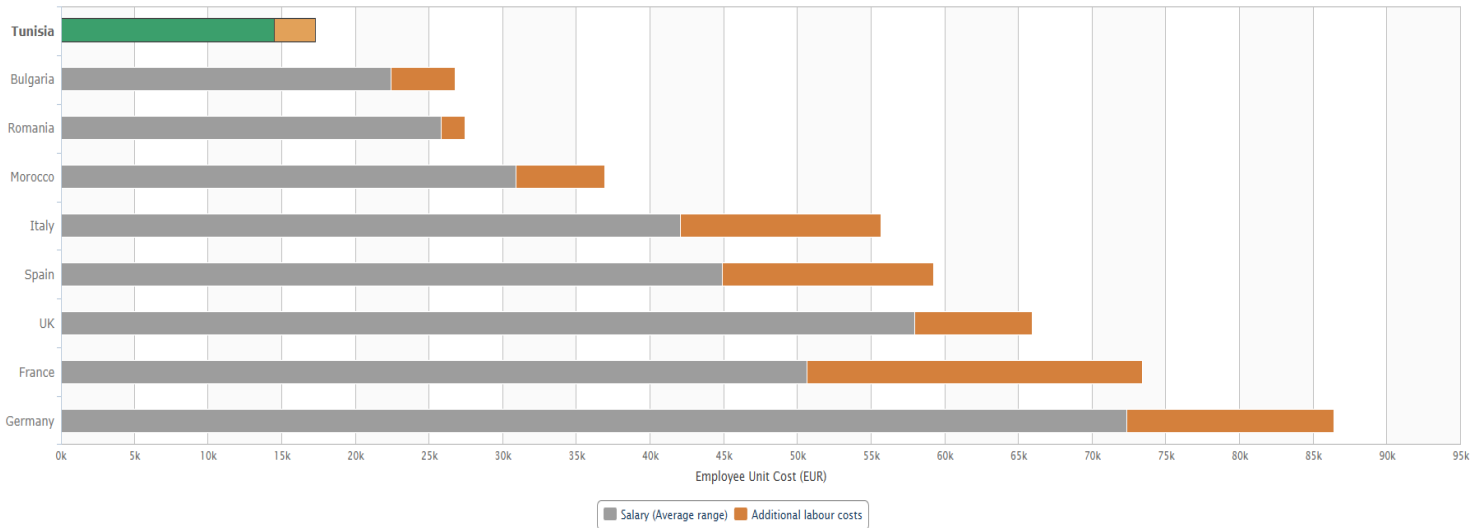
Directeur de développement commercial

Le directeur de développement commercial identifie et développe des sources de référence, nouvelles et existantes, pour développer des relations et multiplier les opportunités d'affaires. De plus, il est responsable du maintien des relations de travail avec les clients existants afin de garantir leur rétention.

La Tunisie détient les coûts nets annuels les plus bas avec 17 264 €.

Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 65% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 49 867 € par an.

Business Development Manager – annual unit costs (Average range)
Source: fDI Benchmark from the Financial Times Ltd based on Towers Watson and national statistics (January 2025)



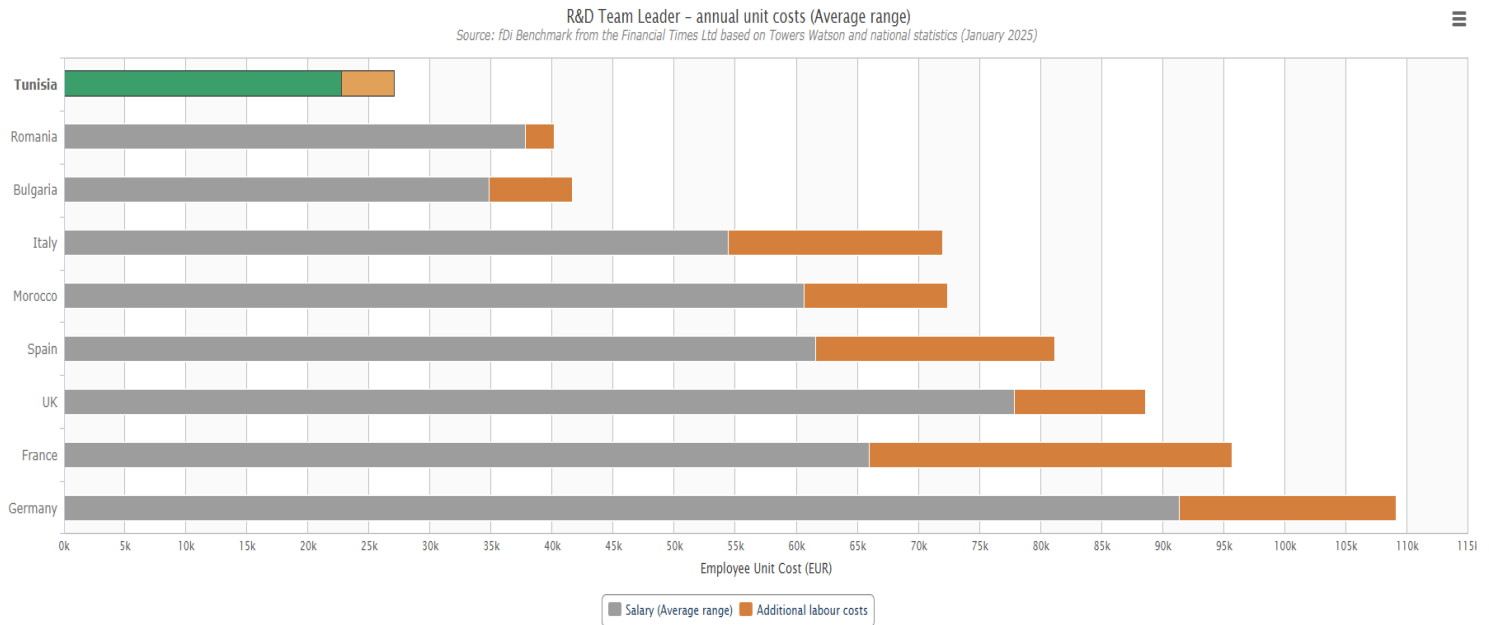
Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales (€)
Tunisie	1	17 264	14 502	2 763
Bulgarie	2	26 765	22 375	4 390
Roumanie	3	27 402	25 790	1 612
Maroc	4	36 896	30 878	6 018
Italie	5	55 653	42 050	13 603
Espagne	6	59 193	44 877	14 316
UK	7	65 917	57 923	7 993
France	8	73 364	50 596	22 768
Allemagne	9	86 355	72 297	14 058

Source : fDI Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

Chef d'équipe R&D

Le chef d'équipe R&D est responsable du développement et de l'amélioration de produits ou de nouveaux systèmes. Il dirige une équipe sur un projet ou une partie d'un projet de recherche de complexité moyenne.

La Tunisie détient les coûts nets annuels les plus bas avec 27 057 €. Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 61% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 69 738 € par an.



Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales (€)
Tunisie	1	27 058	22 728	4 330
Roumanie	2	40 149	37 787	2 362
Bulgarie	3	41 644	34 813	6 830
Italie	4	71 971	54 379	17 592
Maroc	5	72 386	60 579	11 807
Espagne	6	81 146	61 521	19 625
UK	7	88 572	77 831	10 741
France	8	95 632	65 953	29 679
Allemagne	9	109 091	91 331	17 759

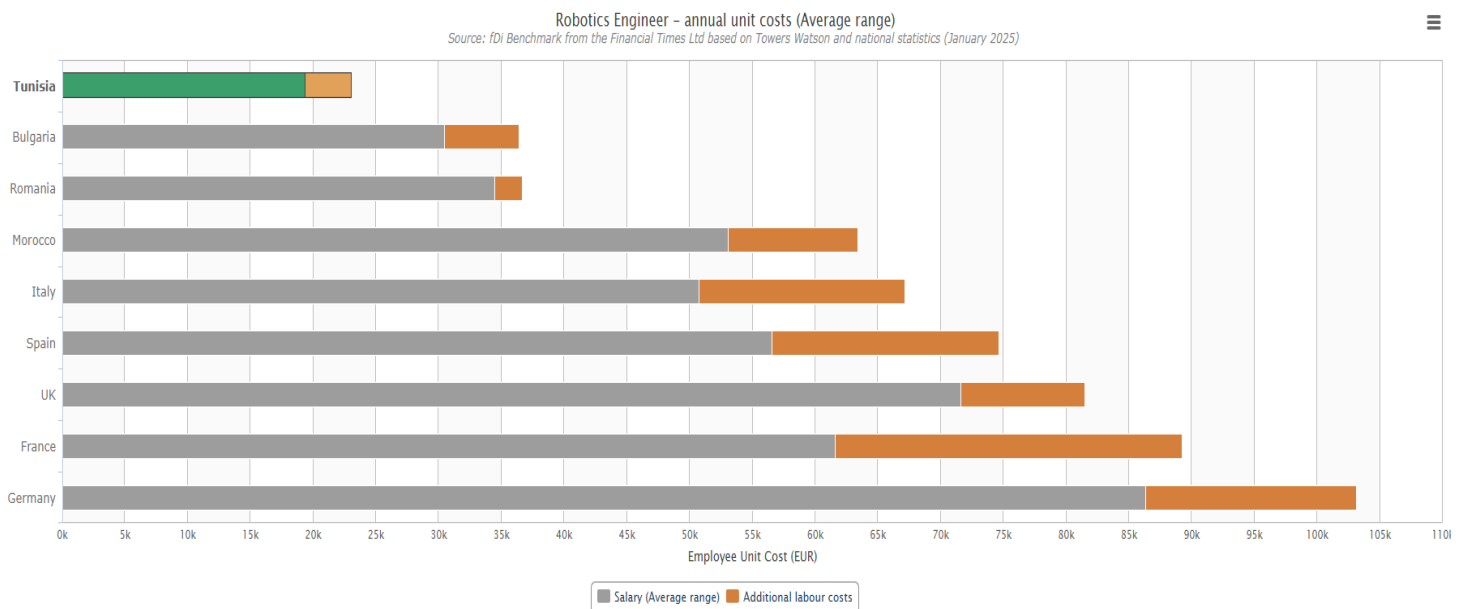
Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

Ingénieur robotique

L'ingénieur en robotique est responsable de la conception, des tests et de la construction de robots. Il utilise des systèmes de conception et de dessin assistés par ordinateur et de fabrication assistée par ordinateur (CADD/CAM) pour effectuer leurs tâches. L'ingénieur en robotique détermine les besoins particuliers de chaque application et personnalise le robot. Il planifie aussi les programmes informatiques adaptés à l'installation du robot.

La Tunisie détient les coûts nets annuels les plus bas avec 23 001 €.

Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 64% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 63 899 € par an.



Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales (€)
Tunisie	1	23 001	19 321	3 681
Bulgarie	2	36 402	30 432	5 971
Roumanie	3	36 634	34 479	2 155
Maroc	4	63 395	53 055	10 340
Italie	5	67 159	50 744	16 416
Espagne	6	74 624	56 576	18 048
UK	7	81 469	71 590	9 879
France	8	89 263	61 561	27 702
Allemagne	9	103 146	86 354	16 792

Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

Opérateur de production

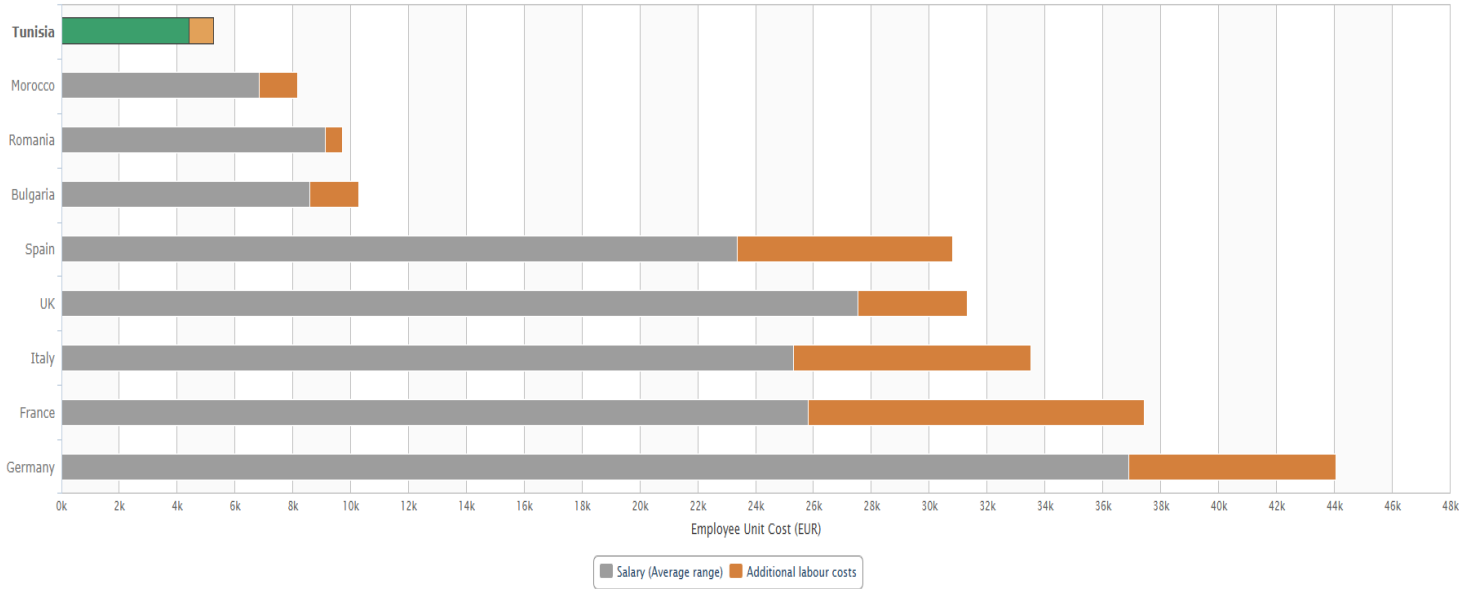
L'opérateur de production travaille dans un environnement de production / fabrication qui nécessite certaines compétences. Nous parlons ici de qualification « moyenne ».

La Tunisie détient les coûts nets annuels les plus bas avec 5 250 €.

Cette catégorie de travailleurs en Tunisie est 78% plus compétitive que la moyenne de l'échantillon qui est de l'ordre de 23 380 € par an.

Production Operative (Skilled) - annual unit costs (Average range)

Source: fDi Benchmark from the Financial Times Ltd based on Towers Watson and national statistics (January 2025)



Pays	Rang	Total (€)	Salaires (€)	Cotisations sociales (€)
Tunisie	1	5 250	4 410	840
Maroc	2	8 159	6 828	1 331
Roumanie	3	9 696	9 126	570
Bulgarie	4	10 274	8 589	1 685
Espagne	5	30 788	23 342	7 446
UK	6	31 305	27 509	3 796
Italie	7	33 493	25 306	8 187
France	8	37 408	25 799	11 609
Allemagne	9	44 053	36 881	7 172

Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

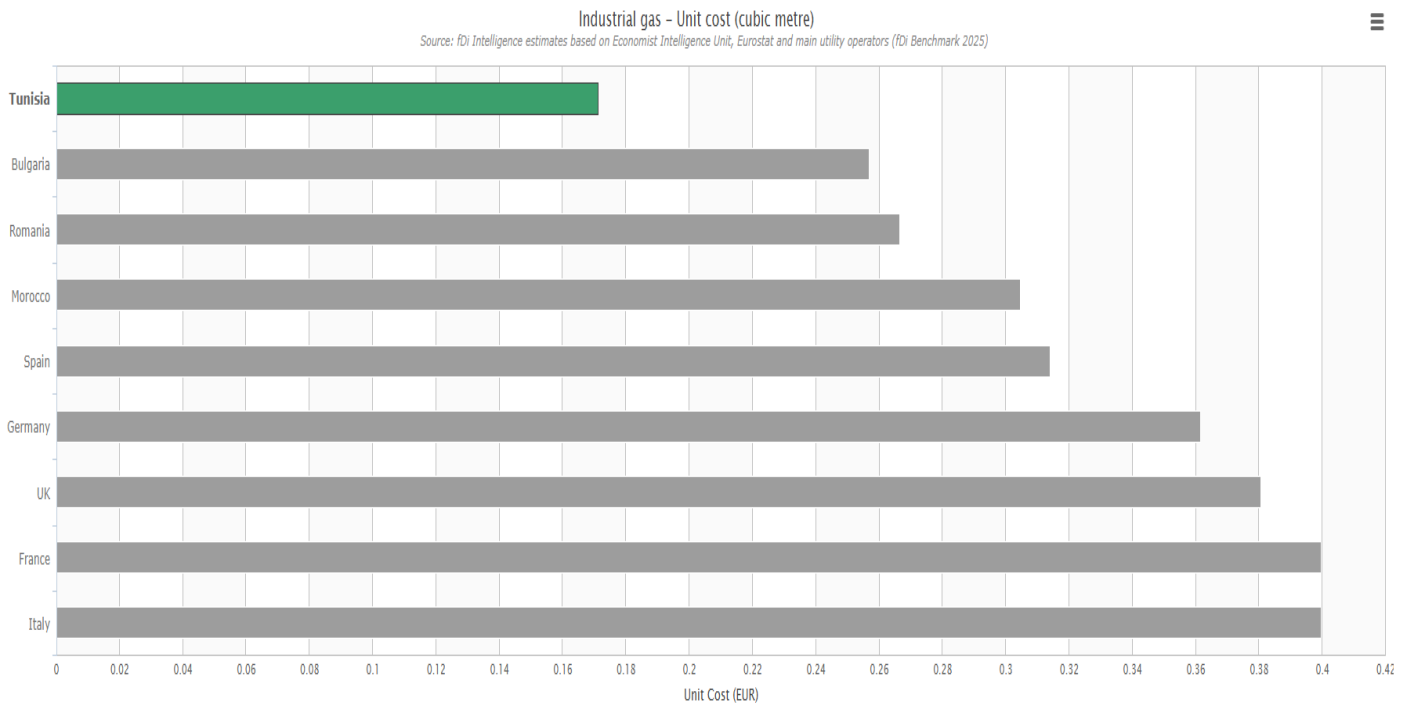
2. Coûts opératoires

Gaz à usage industriel

Le coût du gaz à usage industriel est donné par mètre cube.

L'emplacement avec les coûts unitaires les plus bas pour le gaz industriel est la Tunisie avec des coûts de 0.1712 € par mètre cube, suivie de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le coût moyen de l'échantillon est de 0.3171 € par mètre cube.



Pays	Rang	Coût (par m ³)	Variation / moyenne
Tunisie	1	0,1712	-46%
Bulgarie	2	0,2569	-19%
Roumanie	3	0,2664	-16%
Maroc	4	0,3044	-4%
Espagne	5	0,3139	-1%
Allemagne	6	0,3615	14%
UK	7	0,3805	20%
France	8	0,3996	26%
Italie	8	0,3996	26%

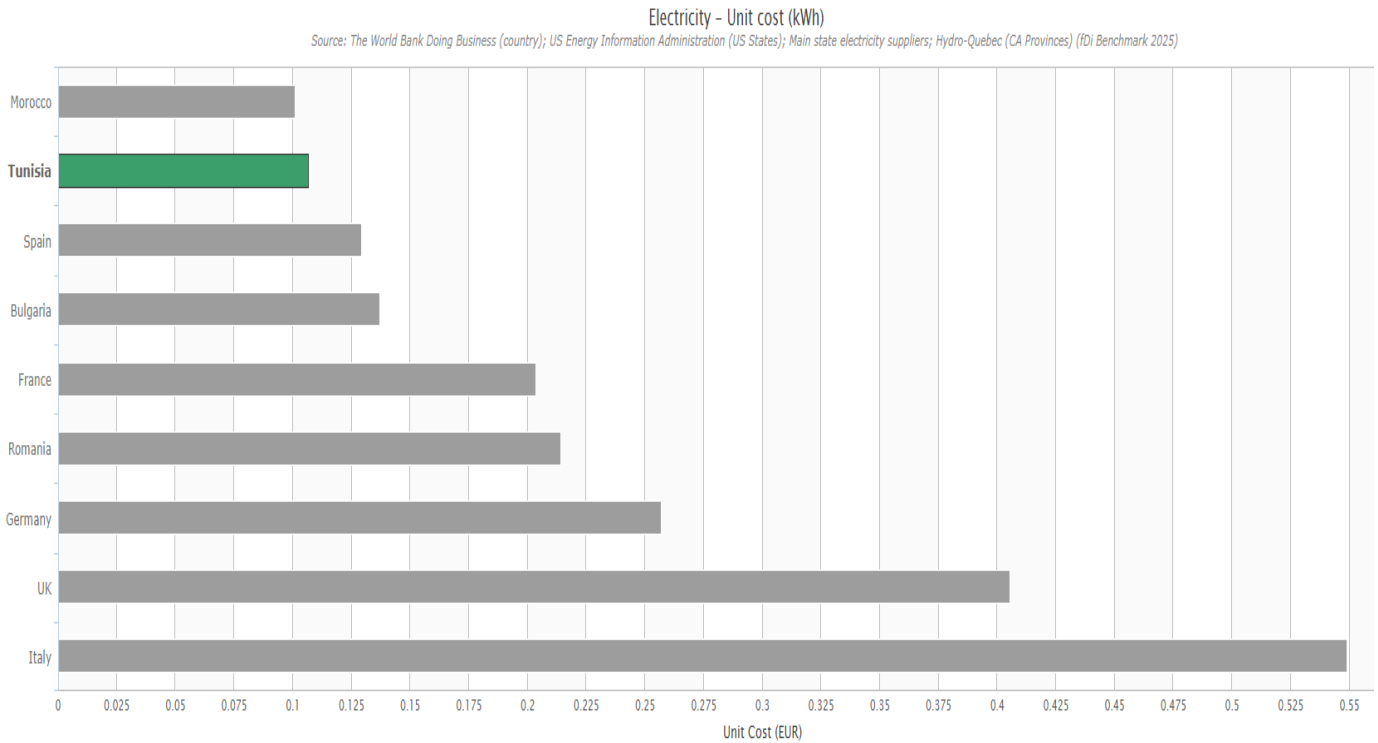
Sources: estimation fDi Intelligence basée sur Eurostat, The Economist Intelligence Unit, Eurostat et les principaux opérateurs de services publics.

fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

Électricité

Le prix public de l'électricité est le prix moyen de l'électricité par kWh fourni aux clients industriels, tous frais et charges compris.

La Tunisie constitue le 2nd pays du Benchmark où les coûts unitaires d'électricité sont les plus bas avec des coûts de 0,1066 € par kWh, suivie par l'Espagne et la Bulgarie.



Pays	Rang	Coût (par kWh)
Maroc	1	0,1008
Tunisie	2	0,1066
Espagne	3	0,1294
Bulgarie	4	0,137
France	5	0,2036
Roumanie	6	0,2141
Allemagne	7	0,2569
UK	8	0,4053
Italie	9	0,5489

Source : fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

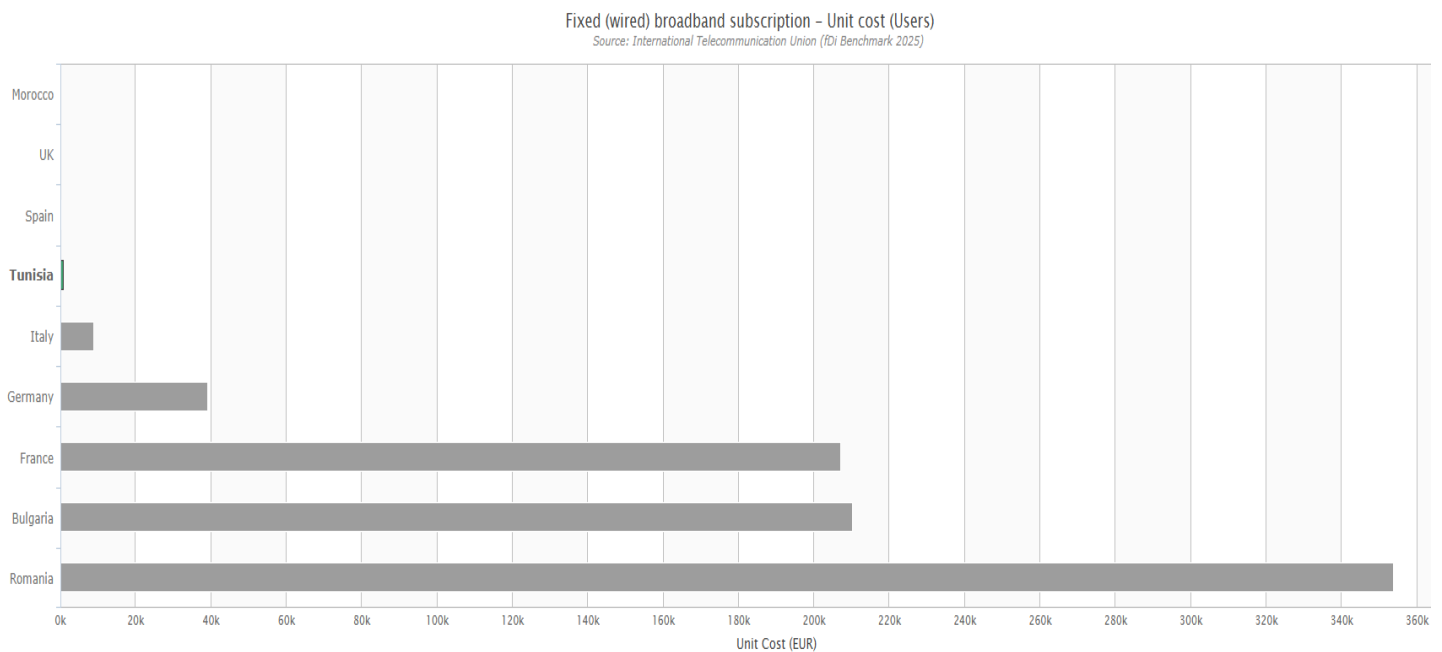
Internet haut débit fixe⁴

Il s'agit, dans cette section, des frais d'abonnement annuels pour le service Internet haut débit fixe (filaire).

Le haut débit fixe (filaire) est considéré comme toute connexion dédiée à Internet à des vitesses descendantes égales ou supérieures à 256 kbit/s.

La Tunisie offre des prix annuels unitaires de l'ordre de 726 € par unité, soit 99% moins que la moyenne qui est de l'ordre de 91 119 €.

Le graphique suivant montre la répartition du coût unitaire d'une seule unité d'abonnement haut débit fixe (filaire).



Pays	Rang	Coût (par unité)
Maroc	1	104,82
UK	2	201,86
Espagne	3	281,76
Tunisie	4	725,94
Italie	5	8796
Allemagne	6	39 000
France	7	207 000
Bulgarie	8	210 225,45
Roumanie	9	353 735,35

Source: fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

⁴ Données telles que présentées dans fDi Benchmark

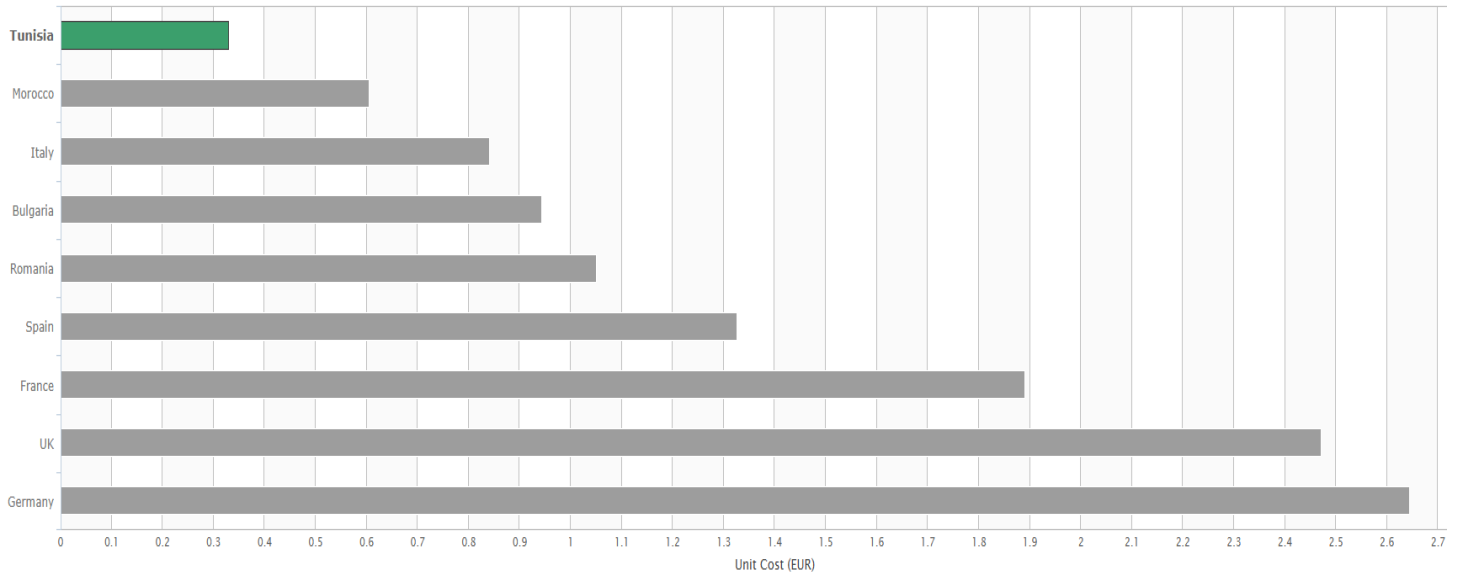
Eau

Le prix public de l'eau à usage industriel est donné par mètre cube.

La Tunisie constitue le pays *benchmarké* où les coûts unitaires de l'eau à usage industriel sont les plus bas avec des coûts de 0,3295 € par kWh, suivie par le Maroc et l'Italie.

Water - Unit cost (cubic metre)

Source: fDi Intelligence estimates based of Global Water Intelligence (<https://www.globalwaterintel.com/>) and Economist Intelligence Unit (<https://www.eiu.com/home.aspx>) (fDi Benchmark 2025)



Pays	Rang	Coût (par unité)
Tunisie	1	0,3295
Maroc	2	0,6045
Italie	3	0,8401
Bulgarie	4	0,9424
Roumanie	5	1,0494
Espagne	6	1,3256
France	7	1,8901
UK	8	2,4716
Allemagne	9	2,6433

Source: fDi Benchmark, un service de the Financial Times Limited 2025. Tous droits réservés.

 **ADRESSES UTILES****Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique**

Adresse : 88 Avenue Mohamed V – Belvédère – Tunis 1002

Tél. : (+216) 70 244 688 / 70 244 666

Fax : (+216) 70 244 699

Web : www.mtcen.gov.tn

Instance Nationale des Télécommunications

Adresse : Rue Echabia (Ex 8003) – Montplaisir – Tunis 1073

Tél. : (+216) 70 608 440 / 70 608 441 / 70 608 442

Fax : (+216) 71 909 435 – 71 904 811

Web : www.intt.tn

Tunisie Télécom

Jardins du Lac II – Tunis 1053

Tél. : (+ 216) 71 901 717 / 71 139 700

Fax : (+ 216) 71 900 777 / 71 860 635

Web : www.tunisitelecom.tn

Ooredoo

Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac – Tunis 1053

Tél. : (216) 22 12 00 00

Fax : (216) 22 12 10 09

Web : www.ooredoo.tn

Orange Tunisie

Immeuble Orange - Centre Urbain Nord – Tunis 1003

Tél. : (216) 71 167 900

Fax : (216) 71 961 808

Web : www.orange.tn

Lycamobile Tunisie

Compose le 1232 depuis un Lycamobile

Composer le 43 00 12 32 depuis un autre téléphone.

Web : www.lycamobile.tn

Agence Tunisienne d'Internet (ATI)

13, Avenue Jugurtha – Tunis 1002

Tél. : (+216) 71 843 843

Fax : (+216) 71 846 600

Web : www.ati.tn

Centre National de l'Informatique (CNI)

17, Rue Belhassen Ben Chaabane – El Omrane 1005

Tél. : (+216) 71 783 055

Fax : (+216) 71 781 862

e-mail : webcni@cni.tn

Web : www.cni.tn

Globalnet

53, Rue des Minéraux, La Charguia 1 – Tunis 2035

Tél. : (216) 70 132 150

Fax : (216) 70 014 044

e-mail : sales.3s.@gnet.tn

Web : www.gnet.tn

Hexabyte

4, Rue Ibn Bassem – 1082 Tunis
Tél. : (216) 71 232 000
Fax : (216) 71 751 300
e-mail : info@hexabyte.tn
Web : www.hexabyte.tn

Topnet

Immeuble Topnet, Centre Urbain Nord, Bloc B – Tunis 1082
Tél. : (216) 71 770 770
Fax : (216) 71 951 031
e-mail : commercial@topnet.tn
Web : www.topnet.tn

Tunet

16, Rue de Syrie Bloc C – Tunis 1001
Tél. : (216) 71 835 235
Fax: (216) 71 831 643
e-mail : comercial@tunet.tn
Web : www.tunet.tn

Bee

52 Rue 8600, Z.I Charguia 1 – Tunis 2035
Tél. : (216) 71 100 440
e-mail : contact@bee.net.tn
Web : www.bee.net.tn

Nety

30, rue Socrate Zone d'Activités Kheïreddine Lac 3 – Tunis 2060
Tél. : (216) 70 751 851
e-mail : contact@nety.tn
Web : www.nety.tn

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie

Immeuble Beya, 40 Rue Sidi El Hani, Montplaisir – Tunis 1002
Tél. : (216) 71 904 216
Fax : (216) 71 902 742
Web : www.industrie.gov.tn

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

49, avenue Taïeb M'Hir, 1 002 Tunis
Tél. : (216) 71 796 744 / (216) 71 849 833 / (216) 71 846 583
Fax : (216) 71 783 223
Web : www.cnss.nat.tn

Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

12 Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir BP 77, 1 073 Tunis – Cedex 1 080
Tél. : (216) 71 104 200
Fax : (216) 71 104 350
Web : www.cnam.nat.tn

Société Tunisienne d'Électricité et du Gaz (STEG)

38, Rue Kamel Atatürk BP 190 – Tunis 1080
Tél. : (216) 71 341 311
Fax : (216) 71 349 981
Web : www.steg.com.tn

Société Nationale de Distribution des Pétroles (AGIL)

Av. Mohamed Ali Akid – Cité Olympique, 1 003 El Khadra – BP 762 – Tunis

Tél. : (216) 71 707 222 / (216) 71 703 222

Fax : (216) 71 704 333

Web : www.sndp.com.tn

Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE)

2, Avenue Slimen Ben Slimen, El Manar 2 – Tunis 2092

Tél. : (216) 71 887 000

Fax : (216) 71 871 000

Web : www.sonede.com.tn

Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT)

67 Avenue Farhat Hachad - BP 693 – Tunis 1001

Tél. : (216) 71 345 511 & (216) 71 254 440

Fax : (216) 71 345 378

Web : www.sncft.com.tn

Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN)

5 Avenue Dag Hammarskjöld – Tunis 1001

Tél. : (216) 71 322 802

Fax : (216) 71 345 736

Web : www.ctn.com.tn

TUNISAIR

Immeuble Tunis Air, Charguia II – Tunis 2035

Tél. : (216) 70 837 000

Fax : (216) 71 941 916

Web : www.tunisair.com.tn

TUNISAIR - FRET

2035 Aéroport fret - Tunis

Export : (216) 71 754 000 Ext. 4692 / 4694 / 4695

Import : (216) 71 754 000 Ext. 3105 / 3108 / 3012

FRET TUNISAIR MONASTIR

Tél : (216) 73 520 000 - Postes : 77321 / 77324

FRET TUNISAIR SFAX

Tél : (216) 74 278 000 - Postes : 44442 / 44443

FRET TUNISAIR DJERBA

Tél : (216) 75 653 530 - Poste : 289

FIPA-TUNISIA

Rue Slaheddine El Amami - Tunis 1004

Tél. : (216) 70 241 500

Fax : (216) 71 231 400

Web : www.investintunisia.tn

E-mail : boc@fipa.tn

